



Les 22 et 23 octobre 2007 votez SUD Santé
Aux élections des CAP - CTEL et CTEC

L'AP-HP, HANDICAPEE ... PAR SON ABSENCE DE POLITIQUE

Par une note de service du 9 juillet 2007, adressée à tous les directeurs de l'institution, le directeur général de l'AP-HP, a voulu afficher son souhait de mettre en place une politique de l'emploi à l'intention des travailleurs handicapés. Très louable intention.

Mais si on y regarde de plus près, cette démarche relève-t elle réellement d'un sentiment à caractère humaniste ? Non, car les chiffres démontrent une toute autre réalité. Pour la deuxième fois consécutive, l'AP-HP a dû verser une contribution financière de 4,973 millions d'euros correspondant à 40% de la somme qu'elle doit payer.

Résultat de la pénalisation du fait que notre institution ne compte pas dans ses effectifs les 6% de travailleurs handicapés exigée par la loi **10 juillet 1987**. En 2006, l'AP-HP n'avait employé que **2,47% de travailleurs handicapés**.

Seulement voilà, comme ses prédécesseurs, le directeur général s'emmêle un peu les pinces, car il semble lui aussi confondre le recrutement de personnes handicapées et l'adaptation au poste de travailleurs en situation d'inaptitude (provisoire ou définitive).

En début d'année, SUD SANTE avait été la seule organisation syndicale à dénoncer la manœuvre utilisée par l'AP-HP, à savoir le recensement dans tous les établissements des salariés travaillant sur des postes aménagés afin de les comptabiliser, de les rajouter au décompte final, pour enfin arriver au seuil fatidique des 6%.

Des négociations seront ouvertes en septembre 2007 en vue de l'élaboration d'un avenant au protocole handicap en rapport avec la loi du 11 février 2007, instituant notamment un fond d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

SUD SANTE dénonce le fait que ces mesures ne permettront pas aux membres des CHSCT d'être les acteurs pour l'élaboration d'une véritable politique pour le recrutement des personnes handicapées.

Août 2007